

# CONSEIL MUNICIPAL

**AB**

## Compte-rendu de la réunion du 21 mars 2008

(3<sup>ème</sup> séance de l'année)

L'an deux mil huit, le 16 mars, convocation a été adressée par le Dr André FAUVEL, Maire sortant, à chacun des conseillers élus les 9 et 16 mars 2008, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8,

Le **vendredi 21 mars 2008** à 18 heures 30, le Conseil s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie, 10 boulevard des Belges.

**Présents** : le Docteur André FAUVEL, Maire sortant, ainsi que les élus suivants de la nouvelle assemblée au complet, soit 19 élus :

1. Madame Chantal RASSELET	11. Monsieur Frédéric CHIRON
2. Monsieur Denis MAERTENS	12. Madame Fiona MONTANARO
3. Madame Agnès PINCEPOCHE	13. Monsieur Patrick TURCOTTE
4. Monsieur Patrick BARBA	14. Madame Christine BARATIN
5. Monsieur Jean-François MOISSON	15. Madame Thérèse JARRY
6. Monsieur Olivier COLIN	16. Monsieur David DUMONT
7. Madame Nadine HENAULT	17. Madame Annie DUBOS
8. Monsieur Laurent LAEMLÉ	18. Mademoiselle Maryse VERNOCHET
9. Monsieur Jean-Claude PUPIN	19. Monsieur Jean-Claude BOTTET
10. Monsieur Claude CAILLOUX	

**Assiste** : M. BERTAUD, DGS.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence du Docteur FAUVEL, Maire sortant, qui procède à l'appel nominatif de chacun des élus, en donnant lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installer chacun des élus sus-mentionnés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Avant de céder la présidence de l'assemblée, le Docteur FAUVEL adresse un message aux nouveaux élus, leur souhaite la bienvenue, et les félicite pour l'excellent résultat de leur élection. Il déclare cesser ses fonctions sans regret ni amertume, avec le sentiment du devoir accompli, avec l'aide d'une équipe solidaire qui l'a honoré au terme de son dernier mandat. Il rappelle s'être tenu à l'écart des dernières élections municipales mais avoir apprécié l'intitulé du bulletin de campagne de la liste désormais élue. La formule « HOULGATE un passé plein d'avenir » lui semble une reconnaissance implicite

et que les réalisations passées sont un gage de continuité et de réussite pour l'avenir. Enfin, il invite chacun à la tolérance, au pragmatisme et au réalisme.

-o-o-o-o-

En application de l'article 2122-8 du CGCT, **M. Claude CAILLOUX** assure la présidence de l'assemblée en qualité de doyen d'âge du nouveau conseil,

L'assemblée étant au complet, il fait procéder à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire de séance. Le Conseil choisit **M. Patrick TURCOTTE** pour **secrétaire de séance**, et M. BERTAUD pour secrétaire auxiliaire.

M. CAILLOUX invite ensuite à constituer un bureau d'au moins 2 assesseurs, pour le dépouillement des votes relatifs à l'élection du Maire et des Adjointes. A l'unanimité, M. Patrick BARBA et M. David DUMONT sont désignés assesseurs.

-o-o-o-o-

## **1 – ELECTION DU MAIRE**

Le président de séance invite le conseil à procéder à l'élection du Maire à bulletin secret.

M. Jean-Claude PUPIN étant seul candidat, le conseil procède alors au vote dont le dépouillement donne les résultats suivants au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
Bulletins nuls à déduire (blancs)	néant
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Ayant obtenu la totalité des 19 suffrages exprimés, **M. Jean-Claude PUPIN est proclamé Maire** et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Il prend dès lors le relais pour assurer la présidence de l'assemblée en qualité de Maire.

M. PUPIN remercie les membres du conseil municipal pour lui avoir accordé leur suffrage.

## **2 – ELECTION DES ADJOINTS**

### **2.1. Fixation du nombre des Adjointes au Maire**

Cf. article L. 2122-2 du CGCT.

M. le Maire propose de maintenir un nombre de quatre postes d'Adjoint sur un total de cinq postes autorisés.

Après en avoir délibéré, la proposition de M. le Maire en faveur de la création de **4 postes d'Adjointes** reçoit 19 voix favorables.

### **2.2. Election du 1<sup>er</sup> Adjoint**

Seule Melle Maryse VERNOCHET se porte seule candidate.

Le conseil procède au 1<sup>er</sup> tour de scrutin dont le dépouillement donne les résultats suivants au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
Bulletin nul (blanc)	4
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ayant obtenu la totalité des 15 suffrages exprimés, **Melle Maryse VERNOCHET** est proclamée **1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**, et est immédiatement installée dans ses fonctions.

M. le Maire déclare qu'il compte confier à Melle VERNOCHET, des fonctions essentiellement dans le domaine de la gestion et des finances.

### **2.3. Election du 2<sup>ème</sup> Adjoint**

Seule Mme Chantal RASSELET se porte seule candidate.

Le Conseil procède au vote, dont le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
Bulletins nuls (blancs)	5
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ayant obtenu la totalité des 14 suffrages exprimés, **Mme Chantal RASSELET** est proclamée élue **2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire** et est immédiatement installée.

M. le Maire annonce avoir l'intention de lui confier les affaires sociales et scolaires.

### **2.4. Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint**

M. Patrick BARBA se porte seul candidat.

M. le Maire déclare que le poste devrait avoir pour objet les associations, la Culture, les Animations et la Jeunesse.

Après en avoir débattu, le conseil procède au vote de désignation du 3<sup>ème</sup> Adjoint dont le 1<sup>er</sup> tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
Bulletins nuls (blancs)	néant
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Ayant obtenu 19 voix, M. BARBA est proclamé

Ayant obtenu la totalité des 19 suffrages, **M. Patrick BARBA** est proclamé élu **3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire** et est immédiatement installé.

### **2.5. Election du 4<sup>ème</sup> Adjoint**

M. le Maire annonce qu'il souhaite confier au prochain titulaire du poste, des fonctions relatives au tourisme, la communication et le développement économique. .

M. Patrick TURCOTTE se porte seul candidat.

Le conseil procède au vote dont le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
Bulletins nuls (blancs)	2
Nombre de suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9

Ayant obtenu la totalité des 17 suffrages exprimés, soit la majorité absolue, **M. Patrick TURCOTTE** est proclamé élu **4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire** et est immédiatement installé.

-O-O-O-O-O-

Avant de clore la séance, M. PUPIN remercie les membres du conseil de leur confiance, ainsi que les électeurs. Il fait part de sa volonté de poursuivre l'action communale pour le développement harmonieux de la communal, en respectant les engagements de la campagne, avec un souci d'écoute et de dialogue avec les houlgatais.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.